

présume que l'honorable député de Broadview (M. Hahn) est en contact plus étroit que nous avec les ministres. Il a un «caucus» de parti, où il peut exercer une influence. Grâce au gouvernement, il a ses entrées dans les ministères. Il peut dire à ses électeurs: «Mon gouvernement a fait telle chose; nos chefs ont lancé tel programme.» Ce sont là des choses que nous ne pouvons faire. Mais ces petits avantages, si j'ose dire, dont bénéficie l'arrière-ban du gouvernement me paraissent compenser le silence auquel la tradition condamne les membres du parti ministériel, qui doivent laisser le premier ministre parler en leur nom, soutenir leur cause, présenter les projets de loi et défendre le gouvernement.

M. Gray: A supposer qu'on accepte la proposition de l'honorable député, lui et tous ses collègues s'engageront-ils à ne pas reprocher aux membres du parti ministériel, sous prétexte qu'ils gardent le silence, de ne pas participer aux débats?

Une voix: Qu'attendez-vous pour vous lever et faire votre discours?

M. Fisher: Le député n'attend sûrement pas de réponse à une question pareille. Pour ma part, j'ai toujours déploré que les membres du parti ministériel ne se sentent pas libres de prendre plus souvent la parole. Tous les membres de l'opposition, me semble-t-il, apprécient le membre du parti ministériel qui se lève pour désapprouver telle ou telle mesure en voie d'adoption. Ce n'est pas moi qui se gausserai du gouvernement si quelqu'un rue dans les brancards. Je me souviens que le député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner) a critiqué le ministre des Finances au sujet du dépouillement des excédents. Je me souviens que le député d'York-Est (M. Otto) a critiqué le gouvernement à maintes reprises. Je ne dis pas que les simples députés n'ont aucun rôle à jouer. Ils devraient avoir l'occasion d'agir. Mais n'acceptons pas cette idée de moitié-moitié.

M. Gray: Puis-je poser une question au député? (*Exclamations*) S'il ne veut pas accepter la question...

Des voix: Posez-la.

M. Fisher: Je suppose que le député a laissé tomber la question. C'était mon principal argument quant à la répartition du temps.

[M. Fisher.]

Voici ce que je dirai pour ce qui est des autres points soulevés au cours du débat notamment par les députés de l'opposition officielle qui ont commenté cette résolution ces derniers jours. Après avoir lu leurs observations, il me semble qu'elles se résument tout simplement à ceci: ils n'ont pas confiance dans le gouvernement. Ils ne se fient pas au gouvernement actuel, aux Libéraux. (*Applaudissements*)

Par conséquent, comme l'a si bien dit le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Rhéaume), la confiance qui pourrait exister à l'égard de ce projet de résolution n'existe pas dans leur esprit. Je tiens à exprimer presque exactement les mêmes sentiments. Je n'ai pas confiance dans cette bande en particulier. Je ne crois pas qu'ils méritent notre confiance. Je me méfie beaucoup d'un parti dont le chef parle constamment de nouvelles politiques, mais qui les annonce toujours à un ralliement de parti, où elles lui servent à démolir les autres et à se mettre en valeur lui-même dans un tonnerre d'applaudissements. Si nous devons avoir de nouvelles politiques, comme le premier ministre le donne à entendre, j'aimerais en avoir des preuves plus concluantes que celles que le très honorable représentant nous a fournies à la Chambre avant 5 heures, alors qu'il a évoqué, en termes grandiloquents, l'avenir meilleur qui nous est réservé si ces changements sont apportés au Règlement.

Mais après avoir soupçonné les députés d'en face d'avoir conservé la même arrogance qu'ils affichaient pendant leur âge d'or, je dois faire une concession importante, et mes honorables amis me donneront raison là-dessus. C'est que le Parlement actuel, comme le précédent, a manqué de promptitude et d'assurance dans la poursuite de ses travaux. Bien que nous nous méfions du gouvernement et que nous soyons consternés par sa futilité et son inaptitude à faire progresser les travaux du Parlement, nous admettons qu'il faut remédier à la situation. Voilà pourquoi, même si nous aurons moins d'occasions de parler par suite des modifications apportées au Règlement, nous sommes prêts à appuyer le premier et le deuxième projets de résolution en principe avec quelques réserves, en espérant que nos efforts en vue d'amener le deuxième projet de résolution réussiront à le rendre un peu plus sensé.

Le dernier point que je voudrais soulever a trait au poste permanent de l'Orateur. Je voudrais maintenant vous exposer mon opinion personnelle. Je ne vois pas pourquoi nous